

Fédération d'élevage du cheval de sport CH
Concours des juments sélectionnées CH 2019
Samedi, 13.07.2019 Haras national Avenches



4

Inscription de la jument

Age :

Nom : No ident. :

Père : Date naiss. :

Propriétaire : Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA : Lieu :

Tél. P : Tél. B :

Fax P : Mail :

Juments âgées de 4ans

La jument s'est qualifiée dans sa classe d'âge, jusqu'au 12.07.2019, pour la Finale Promotion CH 2019

Discipline : Saut Dressage

Si la jument n'est pas encore qualifiée au moment de la date limite d'inscription (**01.07.2019**), cette dernière est provisoire. Il est de la responsabilité du propriétaire que le service du stud-book reçoive les documents attestant de la qualification jusqu'au 12.07.2019.

Votre jument est-elle à vendre ? : Oui Non

Avez-vous besoin d'une boxe ? Oui Non Ve-Sa seul. Sa

Règlement des tarifs (extrait) :

Frais d'inscription au Concours des juments sélectionnées Fr. 70.- à payer lors de l'amenée

Recours contre l'appréciation des juments Fr. 300.- à payer lors de la soumission du recours

Droit de recours (extrait du règlement du livre généalogique de la FECH)

RLG 7.1.: Le propriétaire peut recourir contre l'appréciation d'approbation et contre la décision de la Commission d'élevage concernant l'inscription des juments au Stud-book/Registre. Le recours est établi par écrit dans les 30 jours à partir de la publication écrite de la décision, est fondé et envoyé au Service du Stud-book à l'attention du Comité de la Fédération. Avant l'introduction du procédé, le plaignant doit s'acquitter, à titre d'avance auprès de la Fédération, des frais fixés dans le règlement des tarifs de la Fédération. Si le nouveau jugement confirme le premier, le montant global revient à la Fédération pour son dédommagement. Dans le cas contraire, l'avance de frais est remboursée dans sa totalité au plaignant.

RLG 7.3.: En cas de recours contre l'appréciation de l'extérieur des poulains et des juments, une nouvelle appréciation sur place est possible. Pour le poulain, la deuxième appréciation est définitive. Pour les juments, la deuxième appréciation peut être recourue devant le Comité de la Fédération selon point 7.1..

Le recours doit être soumis par écrit, au plus tard 15 minutes après l'évaluation des modèles et allures en question, au secrétaire de la commission d'évaluation des modèles et allures. Les frais doivent être payés en même temps.

J'ai pris connaissance du droit de recours.

Déclaration

1. Je déclare que la jument ci-dessus ne tique ni à l'air ni à l'ours.
2. Je déclare que la jument ci-dessus n'est pas sous influence d'un traitement médicamenteux (des contrôles antidoping seront effectués).
Données concernant les médicaments :
 - La jument n'a reçu **aucun** médicament.
 - La jument est sous traitement médicamenteux, comme l'atteste le document ci-joint. (substance, raison du traitement, dates de début et de fin du traitement, dosage, vétérinaire traitant)
3. J'atteste que la jument ci-dessus n'a subi aucune intervention esthétique ou chirurgicale (par exemple : le cornage, le tic aérophagique et/ou la position de la queue, suppression de fragment osseux, neurectomie)
 - La jument ci-dessus n'a subi **aucune** intervention chirurgicale.
 - La jument ci-dessus a subi la/les opération(s) chirurgicale(s) suivante(s) :

.....

.....

4. WFFS/PSSM (facultatif):

Un test sur WFFS a-t-il été effectué: non oui résultat:

Un test sur PSSM a-t-il été effectué: non oui résultat:

Date : Signature :

Indication

La FECH organise le recrutement et la formation de personnes qualifiées pour la présentation optimale des chevaux à la main. Ce groupe sera mis à disposition des éleveurs, à l'occasion du concours des juments sélectionnées. Vous recevrez de plus amples informations avec le catalogue.

Le formulaire d'inscription et le carnet de vaccination sont à envoyer au plus tard **jusqu'au 01.07.2019** (date du timbre postal), par courrier recommandé à la

Fédération d'élevage du cheval de sport CH, Case postale, 1580 Avenches
tél. 026 676 63 35 fax 026 676 63 45